



## Compte-rendu du conseil municipal Du 29 juin 2018

**Présents :** Joël PAPINEAU, Claude GAUDIN, Lucette PELISSON, Marie-Thérèse GRANDILLON, Béatrice RAVET, Eric VIGNAUD, Jean-Jacques BARIL, Mme Patricia GROUX, Mme Annick MITCHELL.

**Absents excusés :** M. Alain GALTIE donne pouvoir à M. Jean-Jacques BARIL

**Secrétaire de Séance :** Mme Patricia GROUX

Après lecture du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2018, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

M. le Maire propose d'ajouter le sujet « PLU » et « Fouilles archéologiques » . Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### COMPTABILITE

#### **Décision modificative 1 - Budget communal**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

☀ DE VALIDER la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses

- Article 2318 - Opération n°105: -20 000.00 €
- Article 2318 – Opération 109 : -2 000.00
- Article 2318 – Opération 114 - + 2 000.00 €
- Article 168741 : + 20 000.00 €

#### **Décision modificative 1 – Platanes 1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

☀ DE VALIDER la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

- Article 6712: + 1 500.00 €
- Article 6045 : - 1 500.00 €

#### **Décision modificative 1 – Platanes 2**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

☀ DE VALIDER la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

- Article 6712: + 1 000.00 €
- Article 65888 : - 1 000.00 €

#### **Encaissement chèques sponsors**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune,

Cette année plusieurs entreprises souhaitent participer à la vie culturelle de la Commune et font un don.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ✿ D'ACCEPTER les dons suivants : Entreprise Mercier : 150 €, SARL Drouet : 200 €, MICHAUD TP : 150 €, GCM : 1 000 €
- ✿ D'AUTORISER la mairie à encaisser les chèques correspondant à ces dons

## **INSTALLATION DISTRIBUTEUR DE PAIN**

M. Victor Soares, gérant actuel du P'tit Saint-Sornin, a envoyé un courrier à la mairie annonçant la fermeture du P'tit Saturnin le 26 septembre 2018.

M. le Maire propose au conseil municipal d'étudier l'installation d'un distributeur de pain sur la commune. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette installation et autorise le Maire à entamer les démarches nécessaires.

## **ECOLE**

L'école publique ferme ses portes le 6 juillet prochain et l'école Montessori s'installe.

20 élèves, dont 6 de Saint-sornin, au moins, seront scolarisés dans cette structure.

Un tarif préférentiel est appliqué pour les enfants de Saint-Sornin inscrits à la rentrée 2018 et ce pour le temps complet de leur scolarité. La contrepartie est compensée par la gratuité du loyer.

Cependant, Le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter une clause de revoyure permettant l'instauration d'un loyer si le nombre d'enfants de Saint-Sornin était inférieur à 6.

## **PERSONNEL**

Les deux agents techniques de la Commune sont actuellement en arrêt maladie et en accident de travail.

M. Laurent GAUVRIT a été recruté « au pied levé » pour assurer tous les travaux d'entretien du village et se montre très compétent et très motivé. Cet employé est actuellement recruté par le service remplacement du centre de Gestion.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'embaucher M. Laurent GAUVRIT en CDD afin de palier à l'absence des deux agents titulaires et à la charge de travail importante.

Mme Stéphanie GABORIAUD a fait le souhait d'une mutation et sera radiée des effectifs de la Mairie de Saint-Sornin au 15 juillet 2018.

## **COMMUNE NOUVELLE**

Suite à une réunion d'information auprès des conseillers municipaux des communes qui l'ont souhaité, le 15 mai 2018 afin de leur présenter les avantages et les inconvénients de la création d'une commune nouvelle, M. le Maire propose aujourd'hui au conseil municipal de se prononcer sur ce projet avec une commune voisine.

Mme Groux pense qu'il est préférable de finir le programme pour lequel l'équipe municipale s'est engagée avant de créer une commune nouvelle.

Mme Mitchell se montre favorable à cette création car si cela se fait trop tard cela pourrait être fait au détriment de Saint-Sornin. Elle pense que chaque commune gardera son autonomie.

M. Baril se montre vindicatif à l'encontre de la commune choisie allant jusqu'à dire qu'il y avait des problèmes de dettes sur la commune du Gua.

M. Gaudin est favorable à la création de la commune nouvelle. Il compare cela à la création des nouvelles régions qui a été imposé et dont le découpage n'a pas été favorable. Il pense qu'à terme la fusion de communes sera imposée.

Mme Pelisson est défavorable à cette création car elle ne souhaite pas que les biens du CCAS soient mis en commun. Mme Mitchell précise que la commune partenaire apporterait elle aussi

des biens et M. Gaudin indique que le CCAS n'est pas obligatoire dans une commune de notre taille.

Mme Grandillon se montre favorable au projet. Elle pense qu'une commune nouvelle aurait plus de poids au sein de l'intercommunalité.

Après avoir fait un tour de table pour écouter l'opinion de chacun, le conseil municipal décide à 6 voix contre et 4 voix pour de s'opposer à la création d'une commune nouvelle.

## **PLU**

Par délibération du 13 avril 2018, enregistré le 24 avril 2018, le conseil municipal a décidé de réaliser un Plan Local d'Urbanisme modernisé puisque la commune ayant initié la procédure d'élaboration du PLU avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, elle avait le choix de réaliser un PLU moderniser ou non.

Le conseil municipal valide la modification de la délibération en changeant la date de prescription qui est effectivement le 19 février 2015 et non le 20 novembre 2014.

## **FOUILLES ARCHEOLOGIQUES**

La campagne archéologique sur le site de la tour de Broue a été autorisée par arrêté préfectoral au titre de la loi patrimoine et par le ministère de l'Environnement dans le cadre de la loi Natura 2000.

La campagne de fouilles est prévue sur la période du 25 juin au 2 juillet 2018 avec une équipe d'une dizaine de personnes. Cette équipe doit être logée au camping « Le Valérick ».

Hors de la présence de M. Vignaud, partie prenante en tant que gérant du camping « Le Valérick », le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 9 voix :

- ☀ DE REGLER le montant des frais d'hébergement de l'ensemble de l'équipe travaillant sur le chantier des fouilles 2018, au camping « Le Valérick »

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

- ✓ Jeudi 28 juin, M. le Maire a rencontré les représentants du Syndicat Mixte de Brouage, de la DREAL, du CAUE, de la DRAC, de la Maison du tourisme, l'architecte des Bâtiments de France et le maître d'œuvre des Monuments Historiques.
- ✓ Il a été décidé la création d'un comité syndical permettant de définir un schéma de développement pour la citadelle de Brouage et le promontoire de Broue. Des réunions thématiques par site seront organisées et il sera créé un plan de référence qui présentera le diagnostic et les enjeux et proposera un plan d'action,
- ✓ La signalisation de Broue a pris un peu de retard,
- ✓ Une partie des panneaux de la signalétique sont arrivés mais les poteaux de fixation et la partie commandée par la Mairie n'est pas encore arrivée,
- ✓ Les affiches de cartes postales seront présentées mercredi 4 juillet,
- ✓ La communauté de Communes du Bassin de Marennes doit avoir une aire de grand passage afin d'accueillir les gens du voyage. Le terrain mis à disposition initialement à Saint-Just Luzac a été, cette année, labouré, le rendant inaccessible. Le tour des communes de la CDC a été fait afin de trouver une solution : terrain en friche de la carrière ? La solution doit être trouvée avant 2019.
- ✓ Le Conseil d'école a eu lieu lundi à la Gripperie. Mme Mitchell a précisé que la commune de Saint-Sornin n'a aucune responsabilité dans la dissolution du SIVU. Elle a également souligné l'engagement et le professionnalisme des enseignantes de Saint-Sornin.